

Délibération du conseil d'administration n°2021-92-5

Répartition des emplois pour l'année universitaire 2021-2022

Vu l'article 8 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu l'avis du CT relatif à la gestion prévisionnelle des emplois du 29 mars 2021,

Vu l'avis du CPS relatif à la gestion prévisionnelle des emplois du 29 mars 2021,

Le conseil d'administration

DÉCIDE

Article 1

La répartition des emplois pour l'année universitaire 2021-2022, annexée à la présente, est adoptée.

Article 2

Cette adoption est assortie d'une orientation consistant à tout mettre en œuvre pour redonner des marges dans les taux d'encadrement, au bénéfice des formations, en les affectant plus particulièrement aux disciplines en tension.

Fait à Talence, le 21 avril 2021

Le président du CA,
Jean-Jacques Soulas



GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS

CA du 21 avril 2021

Proposition sept
2021/août 2022

	TOTAL T3	Plafond T2	total T2 T3 2020	total T2 T3 2021
1- ENSEIGNEMENT				
EC/enseignants T2				
Enseignants CDI	8,00			
Enseignants CDD	2,99			
Intervenants extérieurs	7,20			
Jurys / Conférences	4,53			
ATS (atelier maquette)	2,00			
TOTAL	24,72	57,60	83,03	82,32
2 - RECHERCHE				
T2				
Contrats doctoraux	1,89			
Ingénieur de recherche				
T3 conv (hors Passage)	0,34			
Délégation CNRS	0,60			
CER				
décharge recherche	0,60	5,00		
appui recherche	0,50	3,00		
TOTAL	3,93	8,00	11,25	11,93
3 - VALORISATION				
ATS T2		1,00		
Contractuels administratifs	1,80			
Conférences	0,25			
TOTAL	2,05	1,00	3,05	3,05

4 - SOUTIEN
ATS T2
Contractuels administratifs
Recrutement compta/finances
Recrutement SIAV
Recrutement Formations initiales
vacations
Décharges institutionnelles + IG
Moniteurs/tuteurs
Agent comptable
Contrat Apprentissage
TOTAL

	32,50
8,40	
1,00	
1,00	
1,00	
3,00	
0,00	1,50
0,70	
0,23	
0,23	
15,56	34,00
46,26	100,60

47,15	49,56
144,48	146,86

TOTAL Général
